



THE ABS
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE



L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA

giz

Rapport de l'Atelier de formation des Praticiens de la Médecine Traditionnelle sur les chaînes de valeurs et la valorisation des pratiques et produits de la médecine traditionnelle.

I. Introduction

Le jeudi 07 et le vendredi 08 août 2014 s'est tenu dans la salle de conférence de la Mairie de Bonou, l'atelier de formation des Praticiens de la Médecine Traditionnelle (PMT) et des représentants des différents groupes socio-professionnels de la commune sur les chaînes de valeurs et la valorisation des pratiques et produits de la médecine traditionnelle. La formation a connu la présence de 75 participants (Voir liste de présence en annexe). Au cours de cet atelier, les différents groupes socio-professionnels actifs dans la localité se sont faits représentés. Il s'agit des : agriculteurs, pêcheurs, commerçants, jeunes et pour la plupart, les praticiens de la médecine traditionnelle.

L'atelier s'est déroulé sous l'autorité du Directeur Exécutif de l'ONG CeSaReN et du Roi de Bonou. Cependant, la formation a été assurée par le Prof Fernand Gbaguidi, pharmacognosiste, responsable de l'Institut de Recherche d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopée Traditionnelles (IREMPT) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Dr Roch Hounghin, Anthropologue, Directeur du Programme National de la Pharmacopée et de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) du Ministère de la Santé.

Après les civilités d'usage, les échanges ont eu lieu d'abord sur la collecte, la préparation et les normes de conservation des médicaments, puis sur la politique nationale de la médecine traditionnelle et les droits et devoirs des PMT au Bénin. Ensuite a eu lieu les échanges sur l'histoire de la plante aux médicaments et le processus de brevetages. Les discussions ont pris fin sur les différents niveaux de qualification des médicaments traditionnels suivant leur mode de préparation et de présentation. Enfin, certains des échantillons de médicaments traditionnels ont été collectés auprès des PMT pour une analyse et une certification en vue du déclenchement ultérieur du processus des chaînes de valeur.

L'atelier est clôturé par le Directeur exécutif de CeSaReN et le Roi de Bonou sur une note d'espoir de voir, dans les plus brefs délais, les PMT entrer en possession des résultats des

analyses, lesquels résultats permettront non seulement de connaître les ressources génétiques (RG) et les connaissances traditionnelles (CT) de grandes potentialités mais aussi d'aider à leurs promotions.

II. Déroulement de la formation

C'est le Roi de Bonou qui, après avoir souhaité la bienvenue aux différents participants a lancé les activités de la formation. Il a été suivi par le Directeur Exécutif de CeSaReN qui a, quant à lui présenté les objectifs et le programme de la formation. Il a fini en exhortant les participants à suivre très attentivement la formation et à poser toutes les questions et préoccupations puisque les formateurs invités sont très difficiles à mobiliser. La cérémonie d'ouverture s'est achevée par la présentation réciproque des participants.

La formation s'est déroulée en plénière avec des présentations power point commentées en langue locale suivies de discussions. Elle a été animée par le Prof Fernand Gbaguidi et le Dr Roch Hounghin. A la fin, certains PMT ont remis les échantillons de leurs médicaments pour analyse et identification. Ceci étant la première étape du processus de chaîne de valeur.

2.1. Collecte, séchage, stockage, préparation des médicaments, conservation et normes

Après avoir brièvement parlé des différentes formes sous les quelles un médicament peut se présenter (comprimé, gélule, sirop, etc.), le Prof Fernand Gbaguidi a beaucoup insisté sur les techniques d'extraction possibles des principes actifs des plantes qui sont pour la plupart liquides et adoptées par les PMT (photo 1 pour illustration). En effet, il a fait distinguer 3 formes d'extraction à savoir :

- La macération qui consiste à mettre en contact le produit (une partie de la plante) et un solvant (eau, alcool etc.) à température ambiante et pendant plusieurs jours.
- La percolation ou lixiviation: l'extraction est obtenue par passage lent et régulier d'un solvant au travers d'une poudre du produit placée dans un percolateur.
- L'infusion, la digestion et la décoction: Ce sont des procédés qui appellent déjà à une première transformation du produit par chauffage. Les produits sont donc soit bouillis, soit trempés dans l'eau bouillante. Ces procédés sont utilisés pour l'extraction industrielle et pour la préparation des tisanes.

Cependant, l'inconvénient majeur de l'ensemble de ces formes extractives liquides est le relatif manque de stabilité des solutions au cours du temps. Les constituants actifs sont en effet soumis à un risque élevé d'hydrolyse ou d'alcoolyse par le solvant résiduel.

Après un long débat sur les formes utilisées par les PMT de Bonou, le formateur leur a montré l'importance de faire normaliser les médicaments qu'ils produisent. D'où la présente formation. Ainsi la normalisation consiste à préciser sur le médicament la teneur minimale et la teneur maximale du principe actif rapportée à la substance ou à un groupe de substances déterminant(e) pour traiter le mal.



Photo 1 : Le Prof Fernand Gbaguidi dans ses explications

2.2. La politique nationale de la médecine traditionnelle et les droits et devoirs des praticiens de la médecine traditionnelle au Bénin

Cette partie a été animée de façon participative par le Dr. Rock Hounghinin. Pour chaque aspect du thème, les participants émettent d'abord leur compréhension et avis avant que le formateur ne conclue par ce qu'il faut retenir. La photo 1 illustre bien quelques moments forts des discussions. Le thème a été développé autour des 4 points suivants :

- Qu'est ce que la Médecine traditionnelle ?
- Comment reconnaître un PMT dans un village ?
- Quelles sont les différentes catégories de PMT qui existent ?
- Quelles sont les attitudes des PMT vis-à-vis des malades, du public, de leurs collègues et d'eux mêmes ?

Tout d'abord, le formateur a fait comprendre aux participants une similitude d'actions au niveau de la médecine traditionnelle et celle moderne. Pour tout malade, en médecine traditionnelle que moderne, un diagnostic est posé, l'analyse des causes de la maladie est réalisée, le traitement adéquat est fait et les médicaments sont prescrits et administrés selon la dose pour une guérison de celui-ci. Cependant, en médecine traditionnelle, le médecin traitant est en même temps celui qui pose le diagnostic, le biotechnologiste, le pharmacien et autre. Il dispose en effet de plusieurs méthodes et pratiques et peut guérir à lui seul plusieurs maladies. En résumé, selon l'auteur, la médecine traditionnelle est un ensemble des connaissances et pratiques, matérielles ou immatérielles, explicables ou non, utilisées pour diagnostiquer, prévenir ou éliminer un déséquilibre physique, mental, psychique et social, en s'appuyant exclusivement sur des connaissances et des expériences vécues, transmises de génération en génération, oralement ou par écrit. La photo 2 suivante illustre les séances de discussion.



(a) Le Dr Rock Hounghinin en plein développement



(b) Un participant donne son point de vue

Photo 2 : Séances de discussion

Ensuite, la question suivante a été adressée aux participants. Comment reconnaître un PMT dans un village ?

Réponses des participants : Un PMT peut être reconnu par :

- une plaque d'indication ;
- sa renommée à travers les témoignages (les malades guéris) ;
- les jeunes du milieu ;
- le plateau technique qu'il dispose.

Pour faire la synthèse, un PMT est toute personne reconnue par la communauté dans laquelle elle vit, comme compétente pour diagnostiquer des maladies et invalidités y prévalant, dispenser des soins de santé et utiliser des méthodes et des produits traditionnels d'origines végétale, animale ou minérale.

De même qu'il existe différents spécialistes dans la médecine moderne, il existe des catégories de PMT dans la médecine traditionnelle. On distingue entre autres :

- *Ritualiste* : personne qui fait appel principalement aux rites (religieux ou non) pour soigner ;
- *Chiropraticien* : personne qui pratique principalement avec la main nue ou munie d'instruments, des massages ou des modifications sur le corps afin de donner ou rendre aux parties malades ou blessées leur fonction ;
- *Herboriste* : personne qui, sur la base des connaissances acquises en médecine et en pharmacopée traditionnelles, conditionne et vend des matières premières végétales à des fins thérapeutiques ;
- *Médocodroguiste* : personne qui, sur la base des connaissances acquises en médecine et en pharmacopée traditionnelles, conditionne et vend des matières premières animales et/ou minérales à des fins thérapeutiques.

Pour la reconnaissance et la prise en compte des activités des PMT par les autorités en charge de la santé, ceux-ci sont contraints à avoir un certain nombre d'attitudes dont :

- *Par rapport à leur travail*

- Rendre immédiatement compte à l'autorité compétente de toute réaction indésirable observée et de tout effet secondaire noté au cours du traitement.
- Ne pas utiliser les médicaments conventionnels comme ingrédients de leur préparation.
- Limiter leurs interventions et leurs pratiques aux domaines de leur compétence et référer au professionnel de santé adéquat tous les cas qui dépassent leur compétence.

- *Par rapport aux malades*

- Informer leurs malades des procédures de traitement qu'ils ont l'intention d'administrer.
- S'abstenir de tout acte de discrimination envers les malades pour raison d'âge, de nationalité, de croyance, de couleur, de religion, de sexe, de statut social, d'affiliation politique, etc.
- Garder des registres clairs et complets sur tous les malades traités dans leur cabinet. Ce registre permettra de confirmer l'efficacité des médicaments dans le processus des chaînes de valeur.

- *Par rapport à leurs collègues*

- Soutenir, respecter et collaborer avec leurs camarades praticiens pour répondre aux besoins en matière d'informations scientifiques et techniques.
- S'abstenir de faire des commentaires qui sapent l'intégrité des collègues.

- *Par rapport au public*

- S'abstenir d'utiliser le titre de « Docteur », de « Professeur » ou de tout autre titre de la médecine conventionnelle, directement ou indirectement, pour faire croire qu'ils sont des praticiens de la médecine conventionnelle ou orthodoxe, sauf si cela est le cas.
- Ne pas utiliser des actes chirurgicaux pour faciliter l'examen d'une personne, sauf si le praticien est un médecin qualifié et autorisé.
- Signaler immédiatement, à l'autorité compétente pour enregistrement, tous les décès survenus dans leurs locaux.
- Signaler toutes les naissances intervenues dans leurs locaux à l'autorité compétente pour enregistrement.

Pour finir, le formateur a insisté sur l'hygiène qu'il faut avoir en Médecine traditionnelle. Elle doit être pratiquée par le PMT et son personnel à travers les tenues, les matériels de travail et surtout le site et les locaux qui abritent le cabinet de soins qui doivent être toujours propres et bien entretenus.

2.3. De la plante aux médicaments

A ce niveau, les participants ont eu droit à un aperçu sur l'historique de la plante aux médicaments avec une importance accordée à l'étape de la médecine traditionnelle sur l'axe de la chronologie. Au départ, l'homme se servait directement de la plante pour se soigner. Cela continu jusqu'aujourd'hui surtout dans le domaine de la Médecine traditionnelle.

Ensuite, par des recherches et compte tenu de la raréfaction de certaines matières premières (surexploitation des plantes et disparition progressive de celles-ci), les populations ont recours à différentes techniques pour extraire le principe actif des plantes et de les conserver. Après cela, les recherches ont continué aboutissant à la synthèse d'autres constituants et principes actifs en plus des extraits de plantes. Le mélange de ces principes actifs ou non et leur standardisation donne lieu aux médicaments. Notons que la médecine traditionnelle se limite uniquement aux deux premières phases.

2.4. Les différents niveaux de qualification des médicaments traditionnels

Les exposés ont pris fin sur celui des différents niveaux de qualification des médicaments traditionnels. En effet, le formateur a fait relever 4 catégories de médicament dont la 1^{ère} est dispensée d'autorisation de vente. Elle est constituée des médicaments dont les matières premières sont bien connues par le PMT et la conservation n'excède pas une semaine. A partir de la catégorie 2, une autorisation de vente est exigée. C'est à cette catégorie que les PMT de Bonou veulent accéder car la production de leur médicament est déjà semi-industrielle et les méthodes utilisées garantissent la stabilité et la standardisation des produits. La catégorie 3 quant à elle, est une étape avancée dont les molécules actives sont connues et les normes de fabrication doivent être respectées. La dernière catégorie qui est la catégorie 4 ne concerne que les médicaments importés.

3. Clôture de la formation

Les participants, le Roi de Bonou et le Directeur exécutif de CeSaReN ont échangé des mots de remerciement et les participants ont émis le vœu d'obtenir au plus tôt l'autorisation de vente de leurs médicaments et d'être associés dans les hôpitaux pour certaines maladies qui dépassent les médecins modernes.

Enfin, l'atelier a été clôturé par l'enregistrement des PMT ayant apporté leurs médicaments en vue de la certification et de l'obtention de l'autorisation de vente (Photo 3).



(a) Un PMT expliquant l'utilité de son médicament



(b) L'enregistrement d'un Médicament Traditionnel



(c) Quelques Médicaments Traditionnels

Photo 3 : Séance d'enregistrement des échantillons de Médicament

Fait à Bonou le 08 Août 2014

Joseph HOUNDEHIN

Annexe

Liste de présence des participants



CENTRE POUR LE MANAGEMENT DES RESSOURCES AGRICOLES (CER) (En. So. No. 8.040)
 Siège social: Carré 3681 7^e Quartier Fidjrossé 928956 Gaborone Botswana
 Tel: 0026 79000219784027; Email: cer@cer.org.bw
 Agreement N° 2003-08002/P-17700-040-Access, Du 17 juin 2003
 N° PFI: 430126680761

LISTE DE PRESENCE POUR L'ACTIVITE DE FORMATION DES COMMUNAUTES LOCALES SUR LES CHAMPS DE VALEUR ICPE DANS LE CADRE
 L'ACCES ET LE PARTAGE DES AVANTAGES ISSUS DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES GENETIQUES INPM

BONOLI LE 08/08/2014

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM	PROVENANCE	FONCTION	NUMERO DE TELEPHONE	EMBARCEMENT
1	BODIRENOU Séyitongo	BONOLI	ENSEIGNANT à la Retraite	66 826 816	
2	LOUKOTAN Winsou	"	Coiffeur Traditionnel	-	
3	LOKONON Ségligmon	"	Sage	97 31 36 88	
4	JANSON-GOVE Donald	"	Traditionnel	98 66 4 55 1	
5	KASSOMA Razaqi	ATCHEMBA	Traditionnel	96 29 2 6 1	KA
6	KOTOMINON Janvier	AFANE	Traditionnel	96 44 03 01	DOO
7	AYIZANON Hippolyte	Atchemba	Traditionnel	97 78 17 4	
8	TADALAN Vincent	ASROSSA	Cultivateur	/	
9	LALY-GAN Valentin	ACBONAH	Agriculteur	97 00 6 8 7 9	
10	VANOUNON Hounsa	ATCHEMBA	Traditionnel	97 59 5 7 8 8	H6
11	GIBONOU KPE Edmond	BONOLI	Coiffeur	97 40 34 18	
12	ADANJE GIBE EDOUARD	GIBOA ATCHEMBA	Traditionnel	96 00 3 4 2 8	
13	VANOUNON Michel	Douba-na ATCHEMBA	Cultivateur	97 5 3 4 0 9 2	
14	GOVOEYI N Joel	CARDEA BONOLI	Conseiller Agricole	97 7 3 3 2 8	
15	BONOU Emmanuel	Traditionnel ASROSSA	Traditionnel	97 17 0 4 7 3	
16	BONOU H. Richard	HOUNSA	Eleve	67 9 1 8 4 2 8	

17	HITCHO EG.	Hounguè	Commerçant	97499124	
18	HOUESSHOUMON Dossa	Hounguè	Trachypatiin	97340157	
19	HOUNNOU Joachim	Agbona	Cultivateur	97781587	
20	BONOU Fashina	Bonou	Cultivateur	/	
21	AYIMASSA Louis	Lokona	Cultivateur	96113409	Lamin
22	GAËVONON i	Azongbona	Cultivateur		
23	JEKANDE GUEDE BACHIROU	ABROSSA	PMT	97610075	
24	NOUHOUNON Adji Gede	ABROSSA	Cultivateur	97618666	
25	NOU TOHAN C. Dominique	Bonou Centre	PMT	97421357	
26	HOUNGREDJI HINDEGONON	AFFAME	Cultivateur	96209018	
27	FANOU AFFO	AFFAME	PMT	97916415	
28	KAKPO Samahy Ambrose	ATEHANSA	Menuisier	66281862	
29	DOHOU Thimote	Bonou Centre	Cultivateur	96198128	
30	JOPE DJI Assogba Gilbert	Bonou Centre	PMT	97655053	
31	BONOU Augustin	Bonou Centre	PMT	97553841	
32	LOPONOU, Barnabe	Affamè	Pêcheur	97135531	
33	BONOU DOHOU	Bonou Centre	Cultivateur	/	
34	KOUBODE Norbert	ATANKPE	PMT	97020387	
35	KOUTON François	Alankpa	PMT	97258637	
36	AYIMASSA G. Jean	Agbona	PMT	97618564	
37	FAYI HOUN Corne	Agbona	PMT Eleveur	97853677	
38	HOUNNONGHANSSA AYIDJI TOHEHOVENON	Hounguè	PMT	97224687	

38	VIGNON Olivier	Hounigné	PMT	96039242	38
39	YEHOUENOU François	Gnanhou Zoumé	PMT	97398544	F
40	MEBEKO Toshi	Atchoua	PMT	97463613	40
41	FAGNIBO Djiman	Bonou Centre	PMT	96275462	Sy
42	TOSOU Moïse	Ayina	PMT	97224804	F
43	AGBANTE Rimi	Bonou sédjé	PMT	97239246	43
44	SODOKPA Bachirou	Danié Wago	PMT	/	###
45	GBEMOUJI Danson	Bonou Centre	PMT	97865756	Grand
46	BOGNINOU Calixte	Bonou Centre	PMT	97840643	BCY
47	DAH-AYI EYANON Gnanloupa	Bonou Centre	Cultivateur	97840551	DA
48	EVEGAN Emmanuel	Atankpè	PMT	97462562	48
49	KBLADE Samuel	Bonou Atchavita	PMT	94536087	49
50	FASSINOU Vidyamangni	Abéokouta	PMT	56843042	①
51	AGROSSA Raymond	Asakpa	PMT	97381600	51
52	DANKON Roger	Bonou Centre	Cultivateur	97916719	52
53	GONOU Paul	Bonou Centre	Cultivateur	97535796	(100)
54	HOYINANIHO Clementine	Gnanhou Zoumé	PMT	66045202	⑨
55	TOSSEU Charlotte	Massora	Commerçante	69650706	102
56	GNANHOUE Faola	LOKOSSA	PMT	97913258	56
57	HOUNNOU Augustin	Gnanhou Zoumé	PMT	97785525	57
58	HOUNNOU Bernard	Gnanhou Zoumé	Président amirajement	97784006	58
59	OKE Gilbert	Azongbora	Cultivateur	/	100

61	DAH-GBEVONNON Akouf	Bonou Azongbessa	PMT	9732364	B
62	BONOU Moriche	Bonou Azongbessa	Cultivateur de PMT	-	0
63	GNANHO Dominique	FRANCE	Pasteur	97296355	
64	ROL DEGNON	Bonou	Prof. bonou	97243396	
65	AZIZE, Tounde	Gedje	Commerçant	91909427	
66	AZANDEJO ATOU	Bonou	Etudiant	96551440	
67	HOUNWEDO H. Simeon	Cotonou	C/SAF OIG Gedje	96569813	
68	BOSSOU Bawera	Cotonou	DE ONG GSAH	97069307	
69	HOUNDEHIN Joseph	Cotonou	ONG GSAH	97785200	
70	HOUNDEHIN Rock	Cotonou	FNPHI	9697924	
71	GRANDI Fernand	Cotonou	IREPHI	97448887	
72	ADAN Sylvain	BONOU	Pêcheur	97540636	
73	AGOSSA Isabelle	BONOU	Venduse	66987499	
74	AGUENON Mathieu	BONOU	Enseignant	9796036	84
75	SALAH Akouf	BONOU	Venduse	-	0
76					
77					
78					
79					
80					
81					
82					

ANNEXE : TERME DE REFERENCE

I. Contexte et justification

La Convention sur la diversité biologique (CDB) vise trois objectifs (i) la conservation de la biodiversité (ii) utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. De ce dernier objectif est né un champ d'activité et un ensemble d'exigences juridiques connus sous le nom d' « accès aux RG et partage des avantages » ou APA. APA a été officialisé au moyen du Protocole de Nagoya sur l'APA (PN/APA) adopté à la 10^{ème} Conférence des Parties (COP 10) le 29 octobre 2010 à Nagoya au Japon après 6ans de négociation.

Les dispositions du Protocole sur l'accès aux CT associées aux RG détenues par les communautés amélioreront la capacité de ces communautés à profiter de l'utilisation de leurs connaissances, de leurs innovations et de leurs pratiques contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et au bien être humain.

Les RG CTA offrent en effet de considérables débouchés, tant actuels que potentiels, pour des utilisations qui profitent à des gens du monde entier, y compris des débouchés pour la recherche scientifique ainsi que pour le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques, agricoles, horticoles, à base d'herbes médicinales, industriels et autres. De nombreux remèdes, aliments et autres produits très connus ont été créés à partir des ressources génétiques.

Le Protocole de Nagoya sur l'APA (PN/APA) reconnaît, soutien et protège les droits des populations et des communautés locales à leurs ressources et connaissances traditionnelles (**Art. 6, 7 et 12 du Protocole**)

Au Bénin, les communautés locales, gardiennes des ressources biologiques et dépositaires des connaissances, innovations et pratiques qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un grand intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Elles constituent une partie prenante très stratégique non seulement pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles mais aussi pour le processus de mise en œuvre du PN/APA que le Bénin a signé et ratifié respectivement le 28 octobre 2011 et le 23 janvier 2014.

L'ONG « Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (Ce.Sa.Re.N) », avec le soutien de l'Initiative pour le Renforcement des Capacités pour l'APA sous la GIZ a décidé d'appuyer à titre pilote, une nouvelle forme de cogestion de deux FS qui intègre les pratiques et connaissances du système traditionnel et des sciences modernes dans le cadre de la mise en œuvre du PN/APA. A cet effet, elle travaille en collaboration avec les administrations municipales, les autorités traditionnelles, les communautés locales, les détenteurs des connaissances traditionnelles et les chefs religieux de ses sites pour élaborer et faire respecter un Protocole Communautaire bio culturel (PCB) pour l'Accès et le Partages des Avantages de l'exploitation des Ressources Génétiques (RG) et des Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) en vue de la conservation et la gestion durable de ces écosystèmes.

Les études réalisées dans ce cadre ont révélé l'existence d'un potentiel énorme et varié en RG et CTA, le traitement de nombreuses pathologies et infections par des plantes médicinales ou des produits à base de plantes médicinales. Plusieurs de ces produits ne sont encore testés par le ministère de la santé et autres structures compétentes mais les PMT sont disposés à enclencher ce processus et collaborer si possible avec le monde scientifique.

Cependant, au-delà des avantages découlant de la recherche universitaire, le développement commercial des ressources génétiques peut s'avérer une « entreprise risquée » nécessitant un important investissement en temps et en argent. Les étapes de la négociation entre l'utilisateur potentiel et le fournisseur de la ressource génétique peuvent être nombreuses et l'utilisateur doit constamment rendre compte de ses activités pour développement d'un climat de confiance. Parallèlement, le développement commercial des ressources génétiques et des CTA peut nuire aux intérêts des gouvernements ou des communautés locales qui sont « fournisseurs » de RG et CTA s'ils ne sont pas en mesure de prendre des décisions en parfaite connaissance de cause à l'égard de la valorisation des RG et des CTA qu'ils possèdent.

Par ailleurs, améliorer l'accès durable des petits producteurs aux marchés et augmenter les bénéfices qu'ils peuvent en tirer (le pro-poor growth ou croissance en faveur des pauvres) est devenu un centre d'intérêt majeur pour tous (secteur public, secteur privé et PTFs)

La chaîne de valeur, ensemble des étapes déterminant la capacité d'une organisation/entreprise/partenariat à obtenir un avantage concurrentiel permet de prendre conscience de l'importance de la coordination dans une organisation car chaque maillon apporte une valeur à optimiser.

C'est pour renforcer les capacités des communautés de Bonou détentrices de RG et CTA susceptibles de valorisation que l'ONG CeSaReN a décidé d'organiser une série de formation sur les chaînes de valeur en vue de leur permettre de prendre des décisions en parfaite connaissance de cause à l'égard de la valorisation des RG et des CTA qu'ils possèdent. Le présent atelier de formation est la 1^{ère} de cette série.

II. OBJECTIFS

21. Objectif général : L'objectif général de la formation est de contribuer à assurer la compétitivité et l'accès des RG et CTA aux marchés grâce à la promotion des filières afin de lutter contre la pauvreté.

2.2. Objectifs spécifiques

- Présenter le concept de CdV dans le contexte du Protocole de Nagoya sur l'APA
- Présenter les critères et procédures de sélection de produit à valoriser à travers la CdV
- Etude de cas : Cas des PMT
 - o Collecte, séchage, stockage, préparation des médicaments, conservation et normes
 - o La politique nationale de la médecine traditionnelle et les droits et devoirs des praticiens de la médecine traditionnelle au Bénin
 - o De la plante aux médicaments

- Les différents niveaux de qualification des médicaments traditionnels

III. Durée, DATE ET LIEU

La formation se déroulera en 1 jour et se tiendra dans le lundi 29 Décembre 2014 à Bonou

IV. Participants

Environ 60 participants des communautés comprenant les praticiens de la médecine traditionnelle et fabricants de médicaments améliorés, paysans innovateurs, responsable du développement rural et des producteurs agricoles, les facilitateurs, les dignitaires, etc. sont attendus ;

V. CHRONOGRAMME DE L'ATELIER

Date & heure	Etapas	Intervenant
Jour 1	Arrivée équipe ONG et Formateur	
Jour 2		
8h30 – 9h.00	Accueil et installation des participants	
9h.00 – 9h.30	Civilités aux participants Présentation de l'objet de la rencontre et le programme de son déroulement	DE/CeSaReN
9h.30 – 11h.00	Présenter le concept de CdV dans le contexte du Protocole de Nagoya sur l'APA	Formateur
11h.00- 11h.30	Pause café	
11h.30-13h.	Présenter les critères et procédures de sélection de produit à valoriser à travers la CdV	Formateur
13h-14h30	Déjeuner	
14h30-16h	Etude de cas : Cas des PMT	Formateur

	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte, séchage, stockage, préparation des médicaments, conservation et normes - La politique nationale de la médecine traditionnelle et les droits et devoirs des praticiens de la médecine traditionnelle au Bénin - De la plante aux médicaments 	
16h – 16h 30	Pause café	
16h 30 -17h30	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents niveaux de qualification des médicaments traditionnels - Synthèse et élaboration des recommandations 	Formateur
17h.30-18h	Clôture	DE/CeSaReN